

#3 Violences sexuelles

Les données relatives aux violences sexuelles issues des procédures enregistrées par les forces de sécurité comprennent les **viols et tentatives de viols**, et les **agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel** (index 46 à 49 de « l'état 4001 », séries historiques suivies par le ministère de l'Intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*). Elles comptabilisent les victimes majeures comme les victimes mineures. Elles n'incluent pas les « atteintes sexuelles » : l'atteinte se distingue de l'agression en ce qu'elle est exercée sans violence, contrainte, ni surprise. Ainsi l'exhibitionnisme figure parmi les atteintes sexuelles (index 50), et non dans le champ des violences sexuelles.

Dans le cadre de la production des statistiques pour alimenter la [lettre annuelle de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains \(Miprof\)](#)¹, le SSMSI et le service statistique ministériel de la Justice (SDSE) ont harmonisé leurs concepts en s'appuyant notamment sur une classification de natures d'infractions partagée, en lien avec la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG).

Repères avec les enquêtes de victimation

Deux enquêtes de victimation permettent d'approcher le thème des violences sexuelles : l'enquête *Cadre de vie et sécurité (CVS)* et l'enquête *Violences et rapports de genres (Virage)*.

L'enquête *Cadre de vie et sécurité (CVS)* permet de recueillir chaque année des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les atteintes à caractère sexuel qu'elles ont pu subir ; en particulier des informations détaillées sur les violences sexuelles qui regroupent, dans cette enquête, les viols, tentatives de viol et attouchements sexuels. Sur la période 2016-2018, les violences sexuelles - telles que définies dans l'enquête - ont fait en moyenne 294 000 victimes par an parmi les 18 - 75 ans vivant en France métropolitaine. Cela représente annuellement 1 personne sur 150 (0,7 %) dans cette tranche d'âge. Parmi ces victimes, 31 % ont déclaré avoir subi un viol et 14 % une tentative de viol. Ces victimes sont très majoritairement des femmes (81 %) et souvent de jeunes adultes tous sexes confondus (les 18-29 ans représentent 39 % des victimes). Globalement, dans 28 % des cas décrits, le conjoint ou l'ex-conjoint (au sens large, concubin, pacsé, petit ami...) est l'auteur des violences sexuelles.

Toujours d'après l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, la très grande majorité des victimes de violences sexuelles n'ont pas fait le déplacement au commissariat ou à

1. à noter que les statistiques de délinquance enregistrée produites dans la lettre de la Miprof se rapportent au champ « France entière », tandis que la présente fiche propose des résultats sur la France métropolitaine.

la gendarmerie pour signaler les faits qu'elles ont subis (80 % en moyenne sur la période 2016-2018). Parmi les victimes qui ont fait le déplacement : 6 sur 10 ont déposé et maintenu leur plainte, 4 sur 10 ont déposé puis retiré leur plainte ou bien déposé une main courante ou tout simplement abandonné leur démarche une fois sur place. Au final, dans l'ensemble, un peu moins d'une victime de violences sexuelles sur six (moyenne sur la période 2016-2018) a déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie (plainte retirée ou maintenue). Il faut rappeler ici que les services de police et de gendarmerie peuvent mener une enquête et les parquets des tribunaux poursuivre les auteurs de violences sexuelles même si la victime retire sa plainte ou ne dépose pas plainte.

Concernant l'évolution des violences sexuelles au cours du temps, il est difficile de dégager une tendance en raison de l'effectif relativement faible d'enquêtés concernés chaque année. Les données suggèrent néanmoins une relative stabilité de la proportion annuelle de victimes de violences sexuelles sur la période 2009-2016. En 2017, un changement de formulation des questions relatives aux violences sexuelles dans l'enquête CVS s'est accompagné d'une hausse en niveau et d'une modification en structure des victimes de violences sexuelles. La hausse se confirme en 2018 dans un contexte de libération de la parole et de prise de conscience collective des violences faites aux femmes né de l'affaire Weinstein et de la vague #MeToo qui s'en est suivie. En d'autres termes, le nombre plus élevé de victimes de violences sexuelles recensées dans les enquêtes de 2017 puis de 2018 procède sans doute à la fois d'une plus grande révélation des faits et d'un abaissement du seuil de tolérance face à ce type de violences. Ce constat oblige en tous les cas à considérer avec prudence les résultats relatifs aux violences sexuelles sur une période de référence cumulant les échantillons des enquêtes 2017 et 2018 avec les échantillons des enquêtes antérieures.

L'enquête *Violences et rapports de genres (Virage)* réalisée par l'Ined (Institut national d'études démographiques) en 2015 auprès de la population âgée de 20 à 69 ans a donné lieu à des premiers résultats publiés en novembre 2016 sur le thème des violences sexuelles. Le champ des infractions de nature sexuelle couvert par l'enquête *Virage* est plus large que celui de l'enquête *Cadre de vie et sécurité*. Sur les champs similaires, les deux enquêtes fournissent des résultats convergents : ainsi la proportion annuelle de femmes de 20 à 69 ans victimes d'un viol ou d'une tentative de viol est estimée à 0,3 % dans l'enquête *Virage*, une proportion proche de celle estimée à partir de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (0,4 % parmi les femmes de 18-75 ans en moyenne sur la période 2016-2018). Au-delà des indicateurs annuels, l'enquête *Virage* permet d'apporter une information supplémentaire sur les violences sexuelles subies au cours de la vie, notamment dans l'enfance. Parmi les femmes

victimes d'un viol ou d'une tentative de viol, 40 % ont subi l'agression avant l'âge de 15 ans, 16 % pendant l'adolescence (15-18 ans) et 44 % à 18 ans ou plus². Encore plus que les femmes, les hommes ont majoritairement été agressés avant d'être majeurs (76 % des hommes victimes). Enfin, c'est essentiellement dans le cercle privé – c'est-à-dire le couple, la famille ou les proches – que surviennent l'essentiel des viols et tentatives de viols³.

Un des grands apports de l'enquête *Virage* est également d'offrir un éclairage inédit sur le harcèlement sexuel. Une étude publiée en janvier 2018 sur ce sujet à partir de cette enquête a permis de chiffrer et de décrire le phénomène⁴. Propos ou attitudes à caractère sexuel répétés qui mettent mal à l'aise, avances sexuelles insistantes malgré un refus, suivi insistant dans la rue : plus d'un million de femmes et moitié moins d'hommes âgés de 20 à 69 ans ont subi l'une de ces formes de harcèlement sexuel dans les espaces publics, au travail ou lors de leurs études au cours de l'année de référence de l'enquête. Une grande partie des faits sont recensés dans les espaces publics. Néanmoins, sur la tranche d'âge 20-69 ans, 1 femme en emploi sur 40 (320 000) et 1 homme en emploi sur 80 (170 000) ont été confrontés à une situation de harcèlement sexuel au travail. Le harcèlement sexuel, en particulier au travail, se cumule plus souvent pour les femmes que pour les hommes à d'autres atteintes sexuelles, qui sans aller jusqu'aux attouchements du sexe ou aux rapports sexuels forcés, contribuent à créer une situation intimidante, hostile ou offensante portant atteinte à la dignité des personnes concernées.

Dans la continuité de l'enquête *Virage* menée en métropole en 2015, une enquête a été réalisée dans les départements d'Outre-mer (Réunion, Guadeloupe et Martinique) en 2018 par l'Ined. Elle fournit les prévalences des violences, enrichies d'informations détaillées sur les contextes de leur survenue ainsi que sur leurs conséquences (voir *Fiche #7 Outre-mer*).

2. Christelle Hamel et al. « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Population et Sociétés n° 538, Ined, novembre 2016.

3. Ouvrage « Violences et rapport de genre », Grandes Enquêtes, Ined, novembre 2020.

4. Hélène Guedj, « Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l'enquête Virage », Insécurité et délinquance 2017 : premier bilan statistique, SSMSI, janvier 2018.

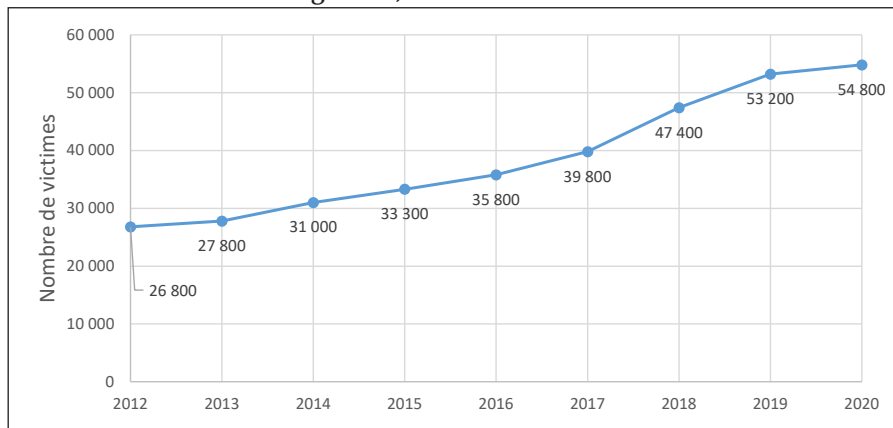
Les violences sexuelles enregistrées et en particulier les viols augmentent en 2020

Les violences sexuelles enregistrées par la police et la gendarmerie sont en hausse depuis 2012 (*figure 1*) : dans un contexte de libération de parole et d'amélioration de l'accueil des victimes⁵, la tendance à la hausse s'est nettement accélérée en 2018 (+19 %) et 2019 (+12 %). Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité augmente en 2020 (+ 3 %).

Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées a diminué au cours des premiers et deuxièmes trimestres de l'année 2020 incluant le premier confinement de la population (*figure 2*), mais dans des proportions moindres que d'autres indicateurs de la délinquance (vols contre les personnes, cambriolages de logements). Partant d'un niveau bas atteint à la fin du premier semestre, l'indicateur a ensuite enregistré un rebond important au troisième trimestre puis une baisse, là aussi d'ampleur bien moindre que d'autres indicateurs, au dernier trimestre de l'année 2020 incluant le deuxième confinement de la population (voir *l'éclairage #1* pour l'évolution hebdomadaire de cet indicateur). En fin d'année 2020, le nombre de victimes de violences sexuelles est proche du niveau observé avant le début de la crise sanitaire.

5. Voir encadré « Satisfaction des victimes de violences sexuelles vis-à-vis de l'accueil dans les services de police et de gendarmerie » de la fiche *Violences sexuelles* de l'ouvrage « *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique* », SSMSI, septembre 2020.

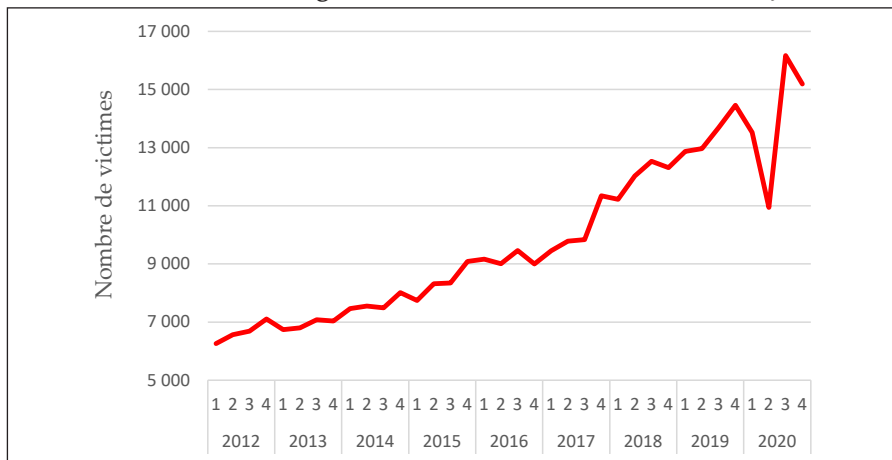
1. Violences sexuelles enregistrées, cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

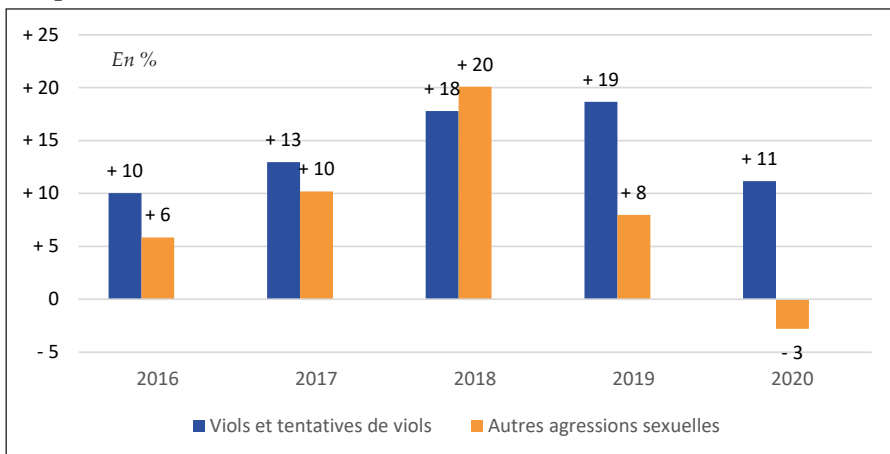
2. Violences sexuelles enregistrées, cumul trimestriel, série CVS-CJO*



*Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir *définitions*.
Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

3. Violences sexuelles enregistrées, évolution annuelle des deux composantes



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

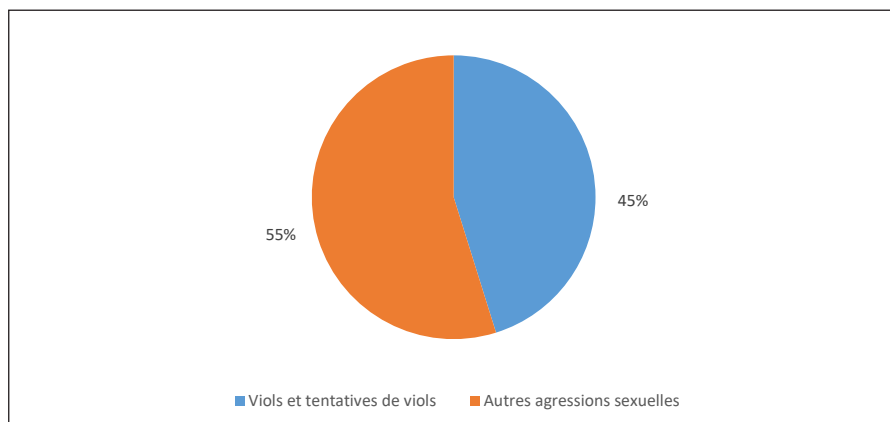
Alors que la forte hausse observée ces dernières années pour les viols et tentatives de viols enregistrés par la police et la gendarmerie se poursuit en 2020 (+11 %), les autres agressions sexuelles sont en baisse en 2020 (-3 %) après des hausses en 2019 et 2018 (*figure 3*). Ainsi, parmi les violences sexuelles enregistrées, les viols et tentatives de viols représentent 45 % des faits constatés en 2020 (*figure 4*), en augmentation par rapport aux années précédentes (42 % en 2019, 40 % en 2018).

L'augmentation sensible des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le climat des différents mouvements sur les réseaux sociaux ayant favorisé la libération de la parole des victimes. En outre, l'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services⁶ (formations spécifiques, organisations adaptées, intervenants médico-sociaux,...).

6. Voir encadré « Satisfaction des victimes de violences sexuelles vis-à-vis de l'accueil dans les services de police et de gendarmerie » de la fiche [Violences sexuelles](#) de l'ouvrage « [Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique](#) », SSMSI, septembre 2020.

4. Répartition des violences sexuelles enregistrées en 2020

(en % du nombre de victimes)



Champ : France métropolitaine.

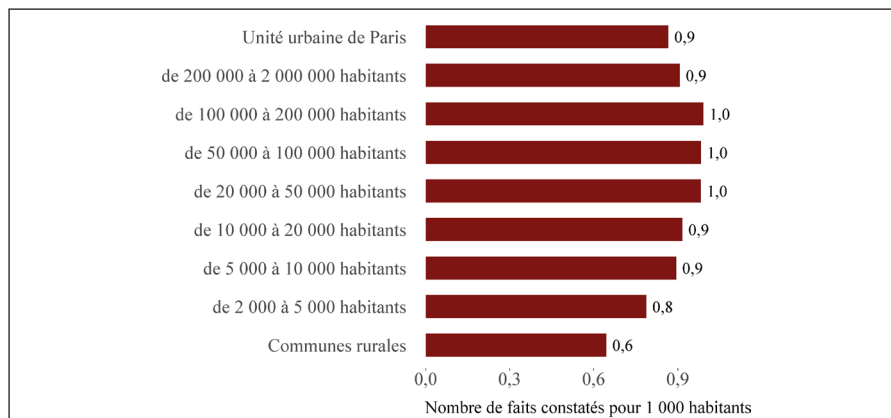
Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.

Une répartition homogène des victimes de violences sexuelles sur le territoire

Le nombre d'agressions et harcèlements sexuels, ainsi que le nombre de viols enregistrés par habitant dépend peu de la taille des agglomérations. Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de sécurité n'est en effet que légèrement moins élevé dans les zones rurales et les petites villes que sur le reste du territoire (figure 5). Plus précisément, en 2020, 0,6 violence sexuelle pour 1 000 habitants a été enregistrée dans les communes rurales, contre 0,8 ‰ dans les agglomérations de 2 000 à 5 000 habitants et autour de 1,0 ‰ et de 0,9 ‰ dans les moyennes et grandes unités urbaines.

En outre, le taux de violences sexuelles enregistrées par habitant est relativement homogène par région en 2020 (figure 6). Il est légèrement inférieur en Corse et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à celui des autres régions (0,7 ‰) et légèrement supérieur en Normandie et dans les Hauts-de-France (1,0 ‰). En évolution par rapport à 2019, le nombre de violences sexuelles enregistrées est orienté à la hausse en 2020, notamment de façon plus marquée en Bretagne et en Corse, cette dernière présentant par ailleurs le taux d'enregistrement des violences sexuelles le plus faible de France métropolitaine. A contrario, l'Île-de-France et les Hauts-de-France, où des violences sexuelles sont plus souvent enregistrées, sont les deux régions qui enregistrent une baisse des violences sexuelles en 2020 par rapport à 2019.

5. Nombre de violences sexuelles enregistrées pour 1 000 habitants en 2020, par taille d'unité urbaine



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, recensement de la population 2017.

6. Les violences sexuelles enregistrées dans les régions en 2020

Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %)
	en 2020	sur la période 2018-2020	entre 2019 et 2020
Normandie	1,0	0,9	8,1
Hauts-de-France	1,0	0,9	-1,4
Île-de-France	0,9	0,9	-5,8
<i>Paris et petite couronne</i>	0,9	1,0	-6,8
Centre-Val de Loire	0,9	0,8	4,1
Pays de la Loire	0,9	0,9	5,8
Bretagne	0,9	0,7	16,1
Nouvelle-Aquitaine	0,9	0,8	10,2
France métropolitaine	0,8	0,8	3,0
Bourgogne-Franche-Comté	0,8	0,8	4,9
Grand-Est	0,8	0,7	7,0
Occitanie	0,8	0,7	6,3
Auvergne-Rhône-Alpes	0,8	0,7	2,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,7	0,7	2,4
Corse	0,7	0,6	22,6

Champ : France métropolitaine

Note : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2020.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population 2017.

54 800 victimes de violences sexuelles enregistrées (viols et agressions sexuelles) en 2020 dont plus d'une violence sur quatre dans le cadre familial

En 2020, 24 800 personnes ont été enregistrées comme victimes de viols ou tentatives de viols par la police et la gendarmerie nationales en France métropolitaine, dont 87 % de femmes. Pour 35 % des victimes, l'auteur ou les auteurs appartenaient à leur cellule familiale.

On dénombre également, en 2020, 30 100 victimes d'agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie nationales. Il s'agit de femmes dans 85 % des cas. Une fois sur cinq, l'auteur ou les auteurs des agressions appartenaient à la sphère familiale de la victime, mais il s'agissait alors rarement du conjoint (3 % des victimes d'agression). Le harcèlement sexuel au sens juridique actuel⁷ pèse pour environ 9 % des agressions sexuelles ici décrites, et touche les femmes dans 9 cas sur 10. Cela représente 2 770 victimes

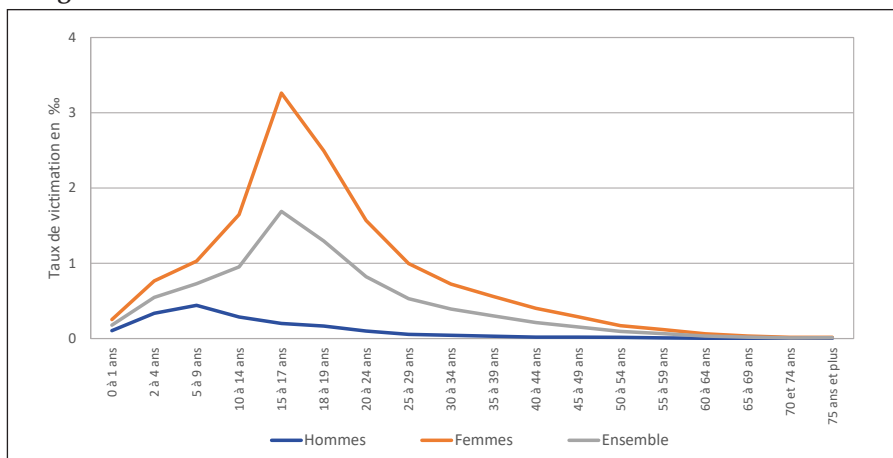
7. Le harcèlement sexuel est défini dans le code pénal (Art.222-33) comme « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». Constitue également un harcèlement sexuel le « fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle pour soi-même ou au profit d'un tiers ».

enregistrées en 2020, après 2 610 en 2019, soit une hausse de 6 % (après une hausse de 12 % en 2019).

Au total, 54 800 personnes ont été victimes de violences sexuelles d'après les données enregistrées par la police et la gendarmerie en 2020, dont plus d'une violence sur quatre dans le cadre intrafamilial.

Les filles comme les garçons connaissent un pic de violences sexuelles dès l'enfance (*figure 7*). Selon les données enregistrées par les forces de sécurité, les viols touchent environ une fille pour 1 000 entre 5 et 9 ans. Puis la prévalence de ces violences parmi les filles croît fortement à l'adolescence, avec un point haut de 3,3 victimes de viols enregistrées pour 1 000 filles entre 15 et 17 ans. Elle décroît ensuite nettement jusqu'à 24 ans, puis beaucoup plus lentement à partir de 30 ans. Les garçons sont le plus souvent victimes de viols dans la petite enfance, généralement entre 5 et 9 ans : 0,4 victime de viols enregistrée pour 1 000 garçons de cet âge. Ce taux décroît ensuite fortement à partir de 15 ans et jusqu'à l'âge adulte : entre dix-huit et dix-neuf ans, 0,2 homme pour 1 000 de cet âge est victime de viols.

7. Part des victimes de viols pour 1 000 personnes de même sexe et âge enregistrées en 2020



Champ : France métropolitaine.

Lecture : sur 1 000 femmes âgées de 15 à 17 ans, 3,3 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de viols en 2020.

Sources : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 29 mars 2021).

C'est entre 10 et 19 ans que les filles sont les plus exposées aux agressions sexuelles (environ 3 victimes enregistrées pour 1 000 filles du même âge en moyenne, *figure 8*). La proportion de femmes victimes décroît ensuite rapidement avec l'âge; elle est de 1 victime pour 1 000 entre 25 et 29 ans et de 0,5 pour 1 000 entre 35 et 39 ans. Les agressions sexuelles touchent les garçons entre 2 et 14 ans surtout, avec en moyenne 0,5 garçon victime pour 1 000 garçons du même âge. Ce taux reste ensuite proche de ce niveau parmi les mineurs puis décroît. De 25 ans à 29 ans, 0,1 homme pour 1 000 est encore victime de ces agressions.

Les victimes de violences sexuelles (viols et agressions sexuelles) enregistrées sont essentiellement de nationalité française (93 %, *figure 9*). Parmi ces dernières, 56 % sont des victimes mineures. Quant aux victimes de nationalités étrangères, 21 % sont mineures en 2020.

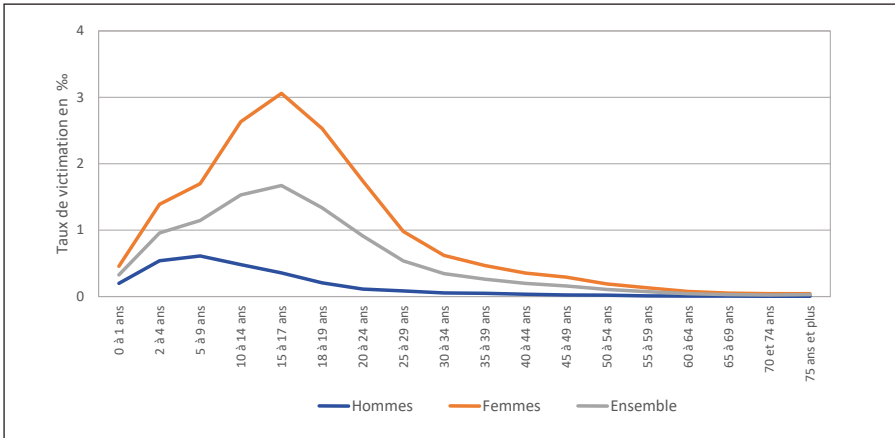
Des auteurs présumés dans toutes les tranches d'âge y compris chez les moins de 13 ans

En 2020, les forces de sécurité ont mis en cause 27 900 personnes (soit un nombre équivalent à 2019), quasiment tous des hommes (97 %), pour des crimes ou des délits de violences sexuelles (*figure 10*). Ces auteurs présumés se répartissent dans pratiquement toutes les tranches d'âges, depuis les très jeunes jusqu'aux plus âgés. En effet, 8 % ont moins de 13 ans et pratiquement la même proportion a plus de soixante ans.

Près de neuf auteurs présumés sur dix (86 %) sont de nationalité française (*figure 11*). Les personnes étrangères sont néanmoins surreprésentées parmi les mis en cause (14 %) compte tenu de leur part dans la population (environ 7 % - Insee, recensement de la population 2017).

Parmi les auteurs présumés de nationalité française enregistrés pour des faits de violences sexuelles (agressions sexuelles et viols), 29 % sont des mineurs en 2020, contre 12 % parmi les auteurs présumés de nationalités étrangères.

8. Part des victimes d'agressions sexuelles pour 1 000 personnes de même sexe et âge enregistrées en 2020

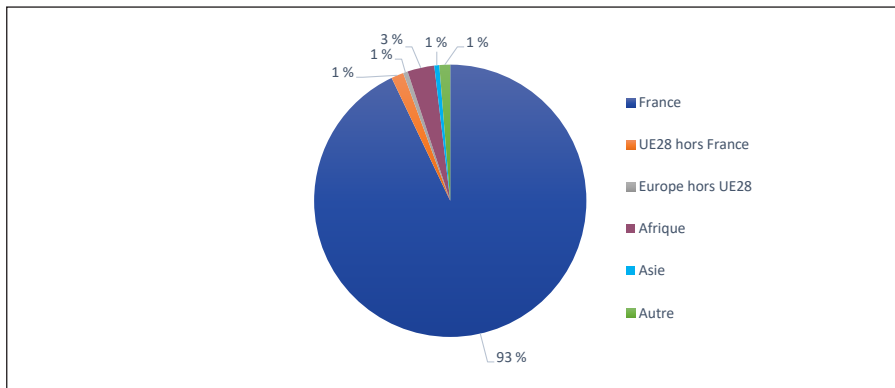


Champ : France métropolitaine.

Lecture : sur 1 000 femmes âgées de 15 à 17 ans, 3,1 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes d'agressions sexuelles en 2020.

Sources : SSMIS, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 29 mars 2021).

9. Nationalité des personnes victimes de violences sexuelles enregistrées en 2020



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 93 % des personnes victimes de violences sexuelles en 2020 sont de nationalité française.

Source : SSMIS, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.

10. Nombre de personnes mises en cause pour des violences sexuelles enregistrées en 2020, par sexe et par âge

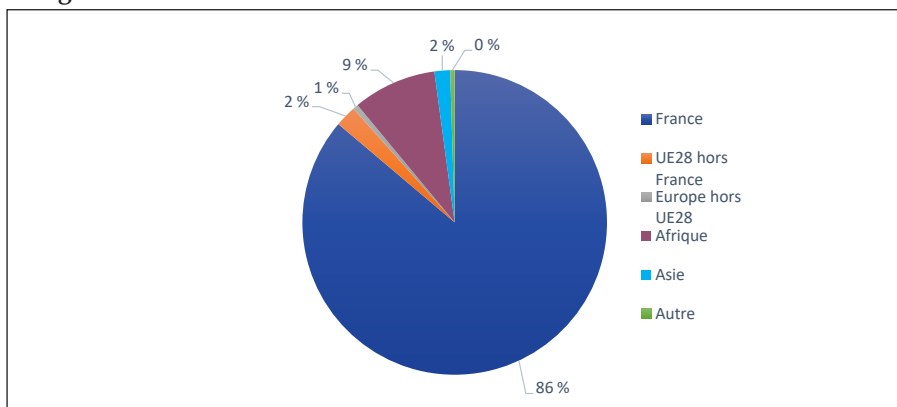
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	136	2 105	2 241	94 %	8 %	15 %
13 à 17 ans	130	5 160	5 290	98 %	19 %	6 %
18 à 29 ans	141	6 383	6 524	98 %	23 %	14 %
30 à 44 ans	217	7 044	7 261	97 %	26 %	18 %
45 à 59 ans	110	4 468	4 578	98 %	16 %	20 %
60 ans et plus	37	1 996	2 033	98 %	7 %	27 %
Total des personnes mises en cause	771	27 156	27 927	97 %	100 %	100 %

Champ : France métropolitaine.

Lecture : En 2020, 27 927 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des violences sexuelles. 97 % sont des hommes et 26 % ont entre 30 et 44 ans. 18 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020 ; Insee, estimations de population (résultats provisoires au 29 mars 2021).

11. Nationalité des personnes mises en cause pour des violences sexuelles enregistrées en 2020



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 86 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2020 pour des violences ou des harcèlements sexuels sont de nationalité française.

Source : SSMSI, base des mis en cause pour crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020.